



Mesures de Sécurité Sanitaire

Sur préconisation et modèle de la FFA et conforme au décret 2020-548 du 12 mai 2020

Aéro Club du Haut-Rhin - Aérodrome, 68170 Rixheim

Au niveau de l'aéroclub et de son organisation

A partir du 2 juin, jusqu'à nouvel ordre

Les principes de base restent les mêmes:

- Ne venez pas au club si vous êtes souffrant.
- Se laver les mains fréquemment ou utiliser du gel hydro-alcoolique.
- L'accès au club est possible avec votre masque, y compris dans l'avion.
- Les locaux sont réservés aux membres. Vous n'entreposez rien dans les locaux.
- Le clubhouse doit être aéré. Laisser la porte ouverte si possible.
- Les gestes barrières et les consignes FFA sont affichées au Club.
- Les check-list sont complétées pour ces procédures sanitaires
- Le protocole est ajouté au Règlement Intérieur pendant la période d'urgence sanitaire
- Les pilotes émargent au club pour accord et en absence de symptômes.
- Un vol en DC est obligatoire si le dernier vol remonte à plus de 3 mois (au lieu de 2).
- Chaque jour, un instructeur et le secrétariat sont chargés de la mise en oeuvre des mesures.
- Vous trouvez le Protocole et les check-list sur le site de l'ACHR.

Le club prévoit :

1. Un point d'eau aux toilettes et du savon liquide disponible
2. un rouleau de papier essuie-tout et du désinfectant.
3. un distributeur de gel hydro-alcoolique est prévu à l'entrée du club et pour la sortie.
4. une poubelle spécifique à couvercle pour récupérer les masques, lingettes, etc ..

Le club :

1. Les avions sont désinfecté après chaque vol. Idem pour la pompe AVGAS.
2. Assure un nettoyage hebdomadaire et renforcé des locaux. (Société OCITO).
3. Le carnet de route est laissé au club pour les vols locaux.
4. Autorise les vols solo, en DC et les vols entre membres, ou personnes du même foyer.
5. N'accepte pas les vols de découverte avec des non-membres jusqu'à nouvel avis.
6. Limite le nombre de personnes à 6 dans les salles et bureaux du club.

Au niveau des adhérents et du grand public

Les Gestes Barrières doivent être respectés:

1. pas de poignée de mains, pas d'embrassade,
2. distanciation physique respectée,
3. Distanciation respectée et temps de « retrouvailles » limité.
4. Lavage des mains et/ou utilisation du gel hydro-alcoolique personnel.
5. Usage d'un masque personnel de protection pendant toute la présence à l'aéroclub.

6. Pour les adhérents, utilisation du matériel individuel, casque, radio, etc ..
7. Le club n'est pas ouvert au grand public jusqu'à nouvel ordre.

AVANT LE VOL

La visite pré-vol doit être effectuée avec minutie comme d'habitude :

1. Prises « pitot » et statique, purges, etc...
2. Utilisez des lingettes désinfectantes sur l'ensemble du cockpit et des surfaces touchées :
 - trappes de visite pré-vol (ex : contrôle du niveau d'huile moteur),
 - poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte,
 - zones d'appui extérieures / intérieures, ceintures de sécurité,
 - tableau de bord, radios, manches, manettes des gaz, commande de volets, trim,
 - poignées de réglage de siège, casques, micros etc... Barre de traction de l'avion
 - Pistolet de la pompe à essence et prise de mise à la masse.

PENDANT LE VOL

3. Eviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez. Le port du masque de protection individuelle sera une condition indispensable à la réalisation du vol.

APRES LE VOL

Le pilote répétera les consignes de nettoyage identiques à celles avant le vol.

Poursuite de la reprise

Activités potentiellement autorisées :

1. Vol en double commande avec un FI. Vol solo, solo supervisé, avec masque.
2. Vol d'agrément entre pilotes du club, ou passagers du même foyer que le pilote.
3. Consulter et respecter les NOTAM

Activités interdites :

1. Vols de découverte, vols au profit de non-membres
2. Des sanctions pour non respect du R.I. peuvent être prises.

Briefing pilotes avant la reprise des vols

Un briefing sera obligatoirement effectué par un instructeur du club (FI, FE) pour les pilotes **qui se trouvent sous le coup de la dérogation DSAC**. Il permettra :

1. D'évoquer l'état d'esprit du pilote après la période de confinement et ses attentes.
2. La possibilité d'auto-évaluer son niveau de pilotage.
3. Une remise à niveau des connaissances théoriques, pour le vol à effectuer.
4. La prise en compte des nouvelles mesures, dans l'état d'urgence sanitaire.

Vol de sortie de confinement avec un FI

1. Obligatoire si pas de vol dans les 3 mois précédents.
2. En mettant l'accent sur les points du chapitre briefing avant la reprise des vols.